



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016**

**Délibération N°2016/162**

**Date de convocation : 07 décembre 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille seize, le 19 décembre 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de LA GROISE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

**Etaient présents (49 titulaires 2 suppléants) :**

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévillets  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outreaux  
Walincourt-Selvigny

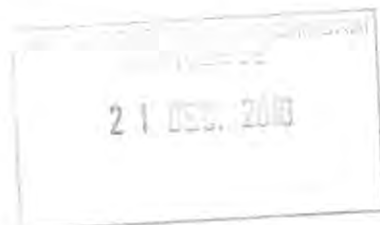
Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Gérard LENOBLE	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Louis COQUELLE (S)	Pascal LEVEQUE	Michel HENNEQUART
Michel GOUVART(S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET

**Membres Excusés (3) :** Brigitte ROLAND-BEC, Agnès BERANGER, Laurence RIBES

**Membres Absents (9) :** Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Sandrine TRIoux, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Daniel BLAIRON et Jean-Pierre RICHEZ.

**Membres ayant donné procuration (14) :** Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET à Brigitte PRUVOT, Patrice BONIFACE à Jean-Marc DOSIERE, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Michel HENNEQUART, Janine TOURAINE à Pascal FOULON, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX et Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Madame Brigitte PRUVOT est élue secrétaire de séance



## **DELIBERATION N°2016/162 - Attributions de compensation : Incidence des transferts de compétences au 1er janvier 2017**

Monsieur le Président rappelle que les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) augmentent le nombre de compétences obligatoires des Communautés de Communes.

Ainsi, les compétences obligatoires définies aux articles L 5214-16 et L 5216-5 du CGCT sont complétées des compétences suivantes à compter du 1er janvier 2017 :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Modification de la rédaction du groupe compétence Développement Economique

Les compétences, Collecte, Traitement des déchets des ménages et Développement Economique n'entraînent dans l'immédiat aucun transfert de charges pour l'ensemble des communes de la Communauté.

La compétence Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage impacte les communes de Le Cateau-Cambrésis et Caudry.

(Pour rappel, la loi du 5 juillet 2000, obligeant les communes de plus de 5000 habitants à réaliser ce type d'équipement).

Au vu des résultats budgétaires il convient pour la :

- Commune de Caudry : de procéder à une diminution de son attribution de compensation à hauteur de 16 549 euros à compter du 1er janvier 2017.
- Commune du Cateau-Cambrésis : aucune incidence sur son attribution de compensation.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 21 décembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 21 décembre 2016  
Le 21 décembre 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

  
Guy BRICOUT

**IMPORTANT**

*DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*